

un parti plus qu'un autre,—que cette situation s'éternise. Les résultats de cette politique ne sont que trop évidents aujourd'hui. Je puis sembler un peu sévère et exagérer, mais il est bon que de temps à autre quelqu'un ait l'audace de dire de telles choses.

Ce n'est pas tout. Les immigrants des Iles-Britanniques sont préférés d'habitude, par les autorités canadiennes aux sujets de l'Europe continentale qui viennent peut-être de pays dont l'agriculture s'est développée au point d'être une science. Bien qu'ils puissent être de bons cultivateurs, les sujets du continent sont souvent mis à part et traités de la manière la plus injuste.

C'est en toute sincérité que je suggère à mes honorables collègues d'étudier la loi et les règlements d'immigration durant l'intersession, dans l'espérance que nous soyons plus tard en état de traiter tout le problème compris d'après la présente résolution et modifier la loi de manière à ce qu'elle remédie mieux à la désorganisation causée par la dépression dans la société, l'industrie et même notre vie nationale.

L'honorable ARTHUR SAUVE: Honorables sénateurs, permettez-moi de féliciter et remercier l'honorable leader du Gouvernement et les autres honorables collègues de leurs observations très intéressantes et de leur coopération dans ce débat sur une question de la plus haute importance. Mais vu que le Gouvernement n'a pas encore énoncé aucune politique définitive touchant l'immigration et le rapatriement, je propose l'ajournement du débat.

L'honorable M. LACASSE: Pour le reprendre à la prochaine session?

Le très honorable M. GRAHAM: Mon honorable ami accepte-t-il la suggestion de l'honorable sénateur d'Essex (l'honorable M. Lacasse)?

(Sur motion de l'honorable M. Sauvé, le débat est ajourné.)

L'honorable M. DANDURAND: Nous attendons le bon plaisir de la Chambre des communes. Disons qu'il est six heures, et que nous siégerons de nouveau à huit heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'honorable M. LITTLE: Honorables sénateurs, on ne sait encore quand les Communes nous transmettront les bills de finances. Je propose donc que le Sénat s'ajourne durant bon plaisir. Mon leader m'a demandé d'informer la Chambre qu'il croyait que la séance pourrait être reprise vers dix heures.

L'honorable M. BALLANTYNE: Je crois que nous ferions bien de fixer la séance à dix heures. J'ai eu une brève entrevue avec l'honorable ministre de la Justice, et il m'assure que l'autre Chambre terminera son travail et que la prorogation aura lieu ce soir.

L'honorable M. LITTLE: Ce sera très satisfaisant, je crois. La cloche sonnera à dix heures.

(Le Sénat s'ajourne durant bon plaisir.)

Après quelque temps, la séance est reprise.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, on ne sait jamais quand la Chambre des communes complétera son travail. Nous attendons maintenant avec patience le dernier acte de l'assemblée populaire, le vote des subsides. Si les Communes terminent leurs travaux avant minuit les membres du Parlement seront libres, et pourront retourner dans leurs foyers et célébrer l'anniversaire de naissance du Roi, demain, avec la satisfaction d'avoir fait leur devoir.

ÉLOGE DU CONSERVATEUR DE LA SALLE DE LECTURE

Sur motion de s'ajourner durant bon plaisir.

L'honorable M. DANDURAND: Avant de proposer l'ajournement du Sénat durant bon plaisir, je désire dire quelques mots au sujet de la mise à la retraite d'un vieil employé. Je parle de M. A.-E. Bérubé, le conservateur de la salle de lecture. Il est entré au Sénat en qualité de page, en 1886, et durant cinquante ans il a été un fidèle fonctionnaire de cette Chambre. La plupart des honorables sénateurs ont eu l'occasion de recourir à ses services dans la salle de lecture. Il a été un serviteur dévoué, et avant qu'il nous quitte je désire déclarer que les membres du Sénat sont complètement satisfaits de la manière dont il a rempli ses fonctions. Nous lui souhaitons longue vie afin qu'il jouisse d'un repos bien mérité. Durant les trente-huit ans que j'ai été ici, je l'ai vu au travail. J'espère que durant sa retraite il priera afin que moi-même je puisse compléter cinquante ans de service en cette Chambre.

L'honorable M. BALLANTYNE: Honorables sénateurs, je suis certainement très heureux, en cette occasion, de m'associer au leader du Gouvernement dans les éloges très appropriés qu'il a adressés à M. Bérubé, un vieil employé estimé, qui prend maintenant sa retraite parce qu'il a atteint l'âge requis. C'est certainement à son honneur d'avoir servi cette Chambre et le Parlement du Canada si bien et si fidèlement durant la longue période d'un demi-siècle. De concert avec le leader du Gouvernement j'espère que M. Bérubé jouira